

Le nouveau Code Douanier communautaire

Services

- Cours de formation générale
- Cours de formation destiné aux particularités de certaines industries
- Cours de formation destiné aux besoins des clients
- Révision de la mise en place des nouvelles règles sur la TVA et les taxes douanières
- Services de consultance sur des problèmes

DOUANES

La Commission Européenne a adopté le nouveau Code Douanier européen.

La Commission Européenne a modernisé la législation douanière afin de l'adapter aux besoins actuels des contribuables, et de simplifier l'activité des autorités douanières au niveau européen. La nouvelle législation tient compte aussi des changements intervenus dans l'économie au niveau global. L'ancien Code Douanier (établi par le Règlement CEE 2913/92 et par le Règlement douanier CEE 2454/93) était adapté au contexte des années '90, et moins aux conditions actuelles, et pour cette raison une mise à jour était nécessaire.

Le Nouveau Code a été introduit suite aux consultations ayant eu lieu en 2007 avec les représentants des Etats membres de l'UE.

Les principaux changements sont comme suit :

- l'accomplissement des formalités douanières par moyens électroniques, dès lors que les Etats membres auront

mis à jour leurs systèmes informatiques

- la possibilité d'échange électronique d'informations entre les autorités douanières de différents Etats membres dès que la mise à jour des systèmes informatiques sera réalisée dans toute l'Union
- la création du concept de « dédouanement centralisé » (centralised clearance) selon lequel un opérateur autorisé enregistré dans un Etat membre peut importer des biens dans tout autre Etat membre de l'UE et transporter ces biens à tout endroit dans l'UE, ayant la possibilité de payer toutes les taxes douanières dus dans l'Etat où il est enregistré et non pas dans chaque pays
- la création du concept du « guichet unique » ("one stop shop") qui donne la possibilité qu'au moment de la déclaration des biens les autorités douanières ainsi que d'autres autorités impliquées (contrôle sanitaire vétérinaire, phytosanitaire, etc.) effectue un seul contrôle (et non pas des contrôles séparés).

Le Nouveau Code Douanier entrera en vigueur dans 20 jours à partir de la date de la publication dans le Journal Officiel de l'Union Européenne du Règlement afférent. Toutefois, certaines dispositions, qui nécessiteront des clarifications ultérieures par des règlements et normes, entreront en vigueur à une date ultérieure.

Nous

Le Département « Taxe » de KPMG Roumanie se compose de plus de 85 conseillers organisés pour être capables de réagir au pied levé à toute demande de votre part. Nous avons développé une équipe composée par des spécialistes de marque, roumains et expatriés.

Information complémentaire

Si vous voulez avoir une discussion sur la façon où KPMG peut vous offrir le soutien, nous vous prions nous contacter.

Pour toute autre information complémentaire sur les nouvelles dispositions légales ainsi que d'autres problèmes liés aux douanes nous vous prions de prendre contact avec Ana-Maria Notingher via courrier électronique à l'adresse anotingher@kpmg.com ou Vincensso Salagean à l'adresse vsalagean@kpmg.com ou au numéro de téléphone (+40) 744 800 800.

Détail de contact

Patrick Leonard
Tax Partner
patrickleonard@kpmg.com

Niculae Done
Tax Partner
ndone@kpmg.com

Ana Maria Notingher
Tax Partner
anotingher@kpmg.com

Vincensso Salagean
Customs and Trade
Adviser
vsalagean@kpmg.com

KPMG in Romania,
Victoria Business Park,
DN1 Bucuresti Ploiesti
nr. 69-71 Sector 1,
Bucuresti 013685,
Romania
P.O. Box 18 – 191

Tel: +40 741 800 800
Fax: +40 741 800 700

E-mail:
kpmgro@kpmg.ro
Internet: www.kpmg.ro